

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240325-D_2024_FIN_04-AR  	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/MA/EG/CD/2024/FIN/08 Nomenclature 7.10
--	--

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;
VU la délibération du 27 mai 2020 autorisant le maire à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'organisation par la mairie de « La Cannetoise », événement sportif mêlant courses pédestres, cani-cross et course de marche nordique, qui se déroulera au Cannet des Maures le 9 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'inscription est payante pour les participants, aux différentes courses (courses pédestres 6 km, 13 km et 25 km (trail), cani-cross et course marche nordique (8 km) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la bonne organisation de l'événement, il convient d'encourager les inscriptions pour les courses le plus tôt possible par l'établissement de tarifs progressifs au regard de la date d'inscription par rapport à la date de la course ;

CONSIDÉRANT que les encaissements se feront au service Événementiel Patrimoine par le biais de la Régie de recettes « Maison du Tourisme ».

DÉCIDE

- ✓ **D'ABROGER ET DE REMPLACER** la décision n°7.10/2024/FIN/03 du 08/03/2024 par la présente décision ;
- ✓ **DE FIXER** les tarifs de la manière suivante :

Objet : Tarif Cannetoise 2024	Tarif
Tarif Club pour l'inscription d'un groupe de 10 personnes et plus, avant le 8 mai 2024, les 2 dossards au prix le plus bas sont offerts	
Course pédestre « Marche Nordique » 8 km, avant le 8 mai 2024	12 €
Course pédestre 6 km avant le 8 mai 2024	12 €
Course pédestre 6 km, cani-cross, avant le 8 mai 2024	12 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240325-D_2024_FIN_04-AR  	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/MA/EG/CD/2024/FIN/08 Nomenclature 7.10
--	---

Course pédestre 13 km, avant le 8 mai 2024	15 €
Course pédestre Trail 24 km, avant le 8 mai 2024	22 €

Le jour de la course, 9 mai 2024, les tarifs ci-dessus seront augmentés suivant le tableau ci-dessous et le tarif groupe ne s'appliquera pas	
Course pédestre « Marche Nordique » 8 km	15 €
Course pédestre 6 km	15 €
Course pédestre 6 km, cani-cross	15 €
Course pédestre 13 km	20 €
Course pédestre Trail 24 km	25 €

Le Cannet des Maures, le 25 mars 2024

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR




Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.